

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie à huis clos sous la présidence de Monsieur PINTURIER Jean-Benoît.

Étaient présents :

M PINTURIER Jean-Benoît, M LEMAIRE Thierry, Mme POULIZAC Virginie, M KOÏTA Tidiane, Mme RIONDEL Beatrix, M GADEA Jean-Yves, Mme CHAIGNEAU Juliette, M BEC Jean-Sébastien, Mme DESNOUS Liza, M OLIVIER Robert, Mme PEREZ Salvatrice, M METAYER Thierry, Mme SARAZIN Annie, M DEMOLON Franck, Mme NICOLAS-NELSON Nathalie, M FERREIRA Daniel, Mme TREVET Sylvaine, M GAUGEZ Samuel, M BAUDRIER Jérôme, Mme CAMBOULIN Chimène, M ENSERET Guy, M GUENIN Bernard, Mme MOINE Nathalie, M LEFRANC Sébastien, Mme CITADELLE-VELIN Kelly.

Absente excusée :

Mme BEN GELOUNE Elisabeth ayant donné pouvoir à M PINTURIER Jean-Benoît,

Absents :

Mme MICHIELS Marielle,
M LANDRIER Ludovic,
M HENRY Olivier.

Monsieur PINTURIER Jean-Benoît constate le quorum et propose au vote un(e) secrétaire de séance :

M LEMAIRE Thierry.

L'ensemble des conseillers municipaux renoncent au vote à bulletin secret.

Est élu(e) à l'unanimité secrétaire de séance M LEMAIRE Thierry.

En début de séance, Monsieur PINTURIER fait part des décès de Madame DOMINGO ancienne élue du groupe Agir et docteur MIDY, ayant exercé pendant quarante-trois ans sur la commune.

Une minute de silence est alors observée.

Point n°1 : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°2 : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2021

1 - LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2021

A. LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

La situation mondiale, marquée par la pandémie du COVID-19, est totalement inédite et entraîne une dépression économique jamais vue depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Les experts économiques, ne peuvent plus se fier aux modèles économiques en vigueur tant la crise sanitaire fluctue au gré des pays et des périodes, obligeant les États à plus ou moins ralentir la machine économique, avec un impact mondial, compte tenu de l'interdépendance des économies.

À ce jour, le taux de croissance mondiale chuterait de - 4,4% en 2020 par rapport à 2019 (- 7,3 % dans la zone euro) selon le Fonds monétaire international (FMI). Cette prévision sera sans doute révisée au vu de l'évolution de la pandémie.

Pour 2021, le même FMI prévoit bien un rebond, estimé à 3,9 % sans guère plus de garantie. L'économie de la planète mettra du temps à retrouver son niveau d'avant-crise, laquelle crise laissera longtemps des cicatrices, car les marchés du travail mettront du temps à se redresser.

Pour la France, en rappelant que tous les chiffres annoncés doivent être appréhendés avec beaucoup de prudence, le Ministère des finances anticipe désormais une diminution du PIB de 8.3 % en 2020. Le déficit public atteindrait 10,2 % du PIB et la dette publique atteindrait 122.4 % du PIB après 98,1 % en 2019.

Cette dégradation des comptes publics découle bien entendu du quasi-arrêt de l'économie lors du premier confinement, ainsi que du montant, estimé à 470 milliards d'euros, des plans d'urgence adoptés lors des différents projets de lois de finances rectificatives (PLFR) (nous en sommes au quatrième). Ils ont pour objectif de soutenir massivement l'économie avec des mesures telles que le chômage partiel, les Prêts Garantis par l'État, le dispositif d'incitation à l'abandon des loyers, le report du paiement des factures, les aides destinées aux très petites entreprises et indépendants, pour tenter de maintenir à flot le tissu économique.

Bercy prévoit une croissance du PIB de 5.5 % en 2021, laissant le niveau de l'activité économique fin 2021 à peine au niveau de celui de 2019.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 table sur ce taux de croissance, hypothèse considérée comme volontariste après la récession de 2020, d'autant que la deuxième vague du COVID-19 et le confinement actuel affaiblissent ces perspectives.

Ce PLF 2021 prévoit un niveau de déficit et d'émissions de dette record. Les économistes s'accordent unanimement à saluer le volontarisme des États quant au soutien des entreprises, salariés et en fin de compte, de leur population, mais soulignent qu'un poids excessif de dette peut entraîner à son tour une crise des finances publiques.

Même si personne ne sait quand survient une crise, il est sûr que plus le niveau d'endettement est disproportionné, plus le risque est important. Certes, ce risque à long terme peut être relativisé, mais nous ne pourrions indéfiniment compter sur la Banque Centrale Européenne ni sur l'Union européenne, qui vient pourtant de franchir un pas important en empruntant pour subventionner les Etats membres, et en faisant jouer un mécanisme de solidarité inédit. Sur ce plan macroéconomique, il est peu osé de penser que le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne soit pas récupéré avant fin 2021-début 2022, à condition qu'une solution pour éteindre la pandémie soit trouvée dans l'intervalle.

Concernant les collectivités territoriales, le rapport Cazeneuve, député chargé d'une évaluation de l'impact de la crise COVID-19 sur les finances locales, prévoit des pertes nettes de recettes toutes collectivités confondues de 6 milliards d'euros, montant actualisé lors du vote du Projet de Loi de Finances Rectificatives n° 4. Le rapport, daté de septembre 2020, précise qu'il est très difficile d'anticiper les chiffres, compte tenu des nombreuses incertitudes sur le comportement des acteurs économiques et des ménages, sur les effets du plan de relance et surtout sur l'évolution de la crise sanitaire, loin d'être terminée.

Parmi les mesures d'urgence adoptées en faveur des collectivités locales figurant dans les plans de relance, notons : l'aide à l'investissement avec l'augmentation dès 2020 d'un milliard d'euros de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

B. LES PRINCIPALES MESURES DU PLF 2021 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le PLF 2021 prévoit notamment les dispositions suivantes:

- Le maintien des dotations de l'État au niveau de celui de 2020, avec une Dotation Globale de Fonctionnement, principale composante de l'enveloppe, quasiment stable.
- Une augmentation des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale notamment).
- Une stabilité des dotations de soutien en faveur de l'investissement local,
- La mise en œuvre de la suppression totale, intervenue en 2020, de la taxe habitation (TH) pour 80 % des foyers sur leur résidence principale, avec le transfert au profit de la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation.
- L'automatisation et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021, et devrait accélérer le versement du fonds. La mise en œuvre de la réforme sera précisée par décret.

En conclusion, la politique gouvernementale relative aux collectivités locales maintient pour 2021 un niveau de ressources similaire à 2020 et accorde des aides ponctuelles en particulier

aux Régions et Départements, et à un degré moindre au bloc communal (communes et intercommunalités). Pour anticiper les effets à long terme de cette crise, le ministère de l'économie va créer un groupe de travail chargé d'examiner comment la trajectoire des finances publiques à 5 ou 10 ans peut être reconstruite. Cela répond à la préoccupation du Haut Conseil des Finances Publiques, qui considère que la soutenabilité à moyen terme des finances publiques constitue un enjeu central de la stratégie financière de la France et appelle à la plus grande vigilance en la matière.

2 - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PATHUS

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2021, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des six derniers exercices budgétaires, correspondant au mandat municipal précédent. Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant de la Direction Générale des Collectivités locales et de nos comptes administratifs. Il est rappelé que le tableau qui suit présente les grands équilibres financiers et vise à constater l'évolution des principaux indicateurs de l'analyse financière traduisant la santé financière de la collectivité : les trois épargnes et l'endettement

A. QUELQUES RAPPELS DE DÉFINITIONS

- **L'ÉPARGNE DE GESTION** : C'est la différence entre les dépenses et les recettes de gestion courante.
- **L'ÉPARGNE BRUTE** : C'est l'épargne de gestion moins les charges et recettes financières (essentiellement les intérêts des emprunts).
- **LE TAUX D'ÉPARGNE BRUTE** : C'est le ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement exprimé en pourcentage. Il traduit la part des recettes courantes qu'une collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement en vue de financer sa section d'investissement.
- **L'ÉPARGNE NETTE/DISPONIBLE APPELÉE AUSSI « AUTOFINANCEMENT NET »** : C'est l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette. C'est ce qu'il reste pour financer les investissements directs.
- **L'ENDETTEMENT** : Il s'agit de la dette restante due au 31 décembre de l'exercice. Notre dette au 31 décembre 2020 s'élevait à 7 714 277 €.

**B. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE DES COMPTES ADMINISTRATIFS
ENTRE 2015 ET 2020**

ANALYSE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement réelles	6 187 283 €	5 846 980 €	6 864 304 €	6 697 026 €	6 471 223 €	6 204 661 €
Dépenses de fonctionnement réelles	5 444 567 €	5 632 155 €	5 281 496 €	5 056 737 €	6 342 722 €	5 580 811 €
Epargne de gestion	742 716 €	214 825 €	1 582 808 €	1 640 289 €	128 501 €	623 850 €
Intérêts (chap. 66) sur l'année	268 268 €	269 266 €	220 071 €	180 151 €	223 707 €	197 900 €
Dotation aux amortissements	605 755 €	415 706 €	641 984 €	520 278 €	529 749 €	516 677 €

Résultats exceptionnels	150 243 €	388 €	-7 107 €	20 531 €	35 375 €	1 247 €
Epargne Brute	18 936 €	-469 759 €	713 646 €	960 391 €	-589 580 €	-89 830 €
Remboursement courant du capital de la dette	296 100 €	369 156 €	368 799 €	377 743 €	384 564 €	412 786 €
Epargne disponible (autofinancement net)	-277 164 €	-838 915 €	344 847 €	582 648 €	-974 144 €	-502 266 €
Dépenses réelles d'investissement	4 253 314 €	3 836 745 €	1 470 946 €	2 484 655 €	2 301 699 €	875 719 €
Recettes réelles d'investissement	1 952 663 €	3 450 782 €	992 566 €	2 097 758 €	1 674 770 €	683 084 €
Besoin de financement	-2 577 815 €	-1 224 878 €	-133 533 €	195 751 €	-1 601 073 €	-694 901 €
Emprunts nouveaux	2 490 056 €	400 000 €	0 €	0 €	985 000 €	505 000 €
Résultat de l'exercice au 31/12	1 138 338 €	243 642 €	941 802 €	878 164 €	204 155 €	171 552 €
Dettes au 31/12	5 718 059 €	7 898 493 €	8 262 441 €	7 893 642 €	7 115 898 €	7 714 277 €

C. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ANNEES 2015 A 2020

1. Présentation globale de l'exécution budgétaire de l'année 2020

EXECUTION DU BUDGET 2020 AU 31/12/2020 (dans l'attente des CDG et CA)

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	6 301 747.33	6 227 261.34
	Section d'investissement	1 273 776.86	1 704 762.20
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	0.00	204 155.24
	Report en section d'investissement (001)	352 384.12	0.00
		=	=
TOTAL		7 927 908.31	8 136 178.78
RESTE À RÉALISER À REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	36 718.57	0.00
	TOTAL des restes à réaliser	36 718.57	0.00
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	6 301 747.33	6 431 416.58
	Section d'investissement	1 662 879.55	1 704 762.20
	TOTAL CUMULÉ	7 964 626.88	8 136 178.78

Evolution du budget de 2015 à 2020 en se basant sur les recettes :

	Budgets (base recettes)					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Montants en euros	12 114 070 €	10 436 435 €	9 348 802.13 €	9 859 439.62 €	10 598 229.84 €	8 136 178.78 €

2. Bilan de la section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes de 2015 à 2020

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses	5464	5346	5500	5236	6556	5777
Recettes	6199	6262	6864	6697	6497	6055

Evolution des dépenses de 2015 à 2020 – détails

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	1608	1800	1646	1396	2029	1596
Charges de personnel	3272	3061	3122	3180	3396	3390
Atténuation de produits	191*	152	152	173	159	152
Charges de gestion courante	372	348	360	308	748	441
Charges financières	268	238	220	177	224	198
TOTAL	5711	5599	5500	5234	6556	5777

- **FNGIR 152 656 € + loi SRU 39 285 €**

Evolution des recettes de 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre n°70 (redevances et produits de service) Chapitre n°73 (impôts et taxes) Chapitre n°74 (dotations et concours de l'Etat) Chapitre 75 (autres produits – locations)						
Recettes	5 965 141	5 609 200	6 864 290	6 697 027	6 497 311	6 205 272

3. Bilan de la section d'investissement

En K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	CA	CA	CA	CA	CA	CA
Dépenses investissement (Hors RAR et chapitre 16)	3086	3404	1290	1378	2090	739
RAR	1167	433	181	810	110	37
Chapitre n°16	296	369	371	378	385	413
Recettes d'investissement (Hors RAR)	3217	3084	384	1295	2315	1188
RAR	1632	506	609	803	344	0

Encours de la dette années 2016 à 2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité	2 552 384.39	575 563.57	579 107.30	584 285.25	605 788.52	620 550.65	1 043 695.52**
Intérêts (66111)	345 695.29	206 164.08	201 363.66	196 793.98	195 409.09	183 602.93	176 475.99
Capital (1641)	2 206 689.10	368 799.49	377 743.64	386 621.27	410 379.43	436 947.72	867 219.53
Capital restant dû*	7 898 493.54	7 862 441.39	7 493 641.90	7 115 898.26	7 714 276.99	7 880 897.56	7 371 949.84

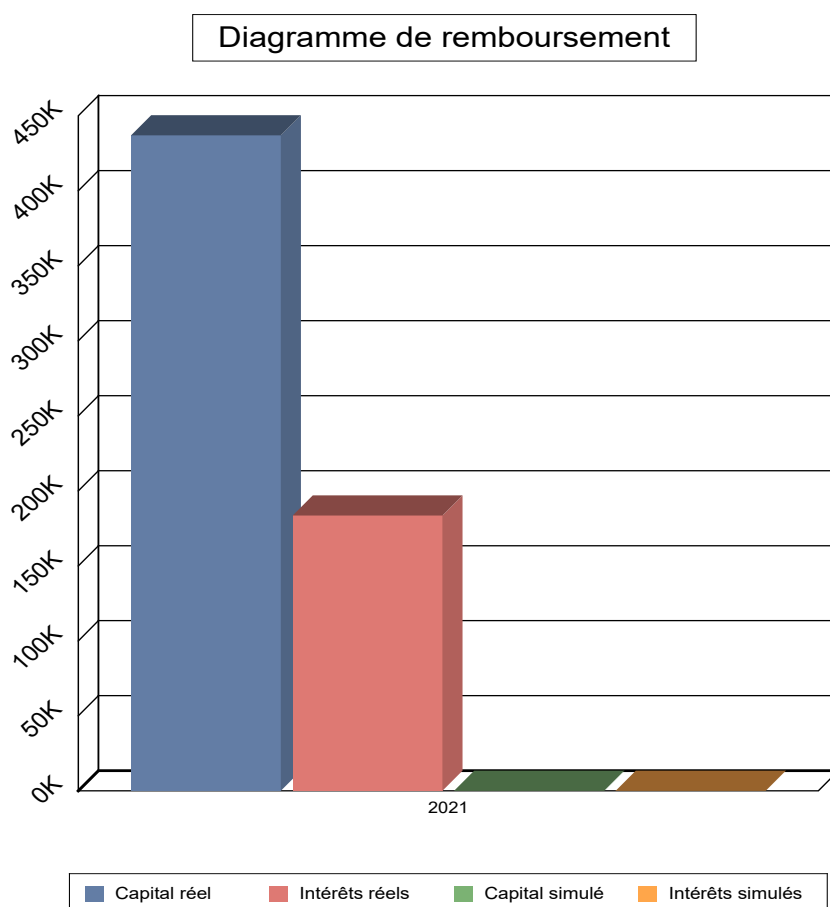
*capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année en cours

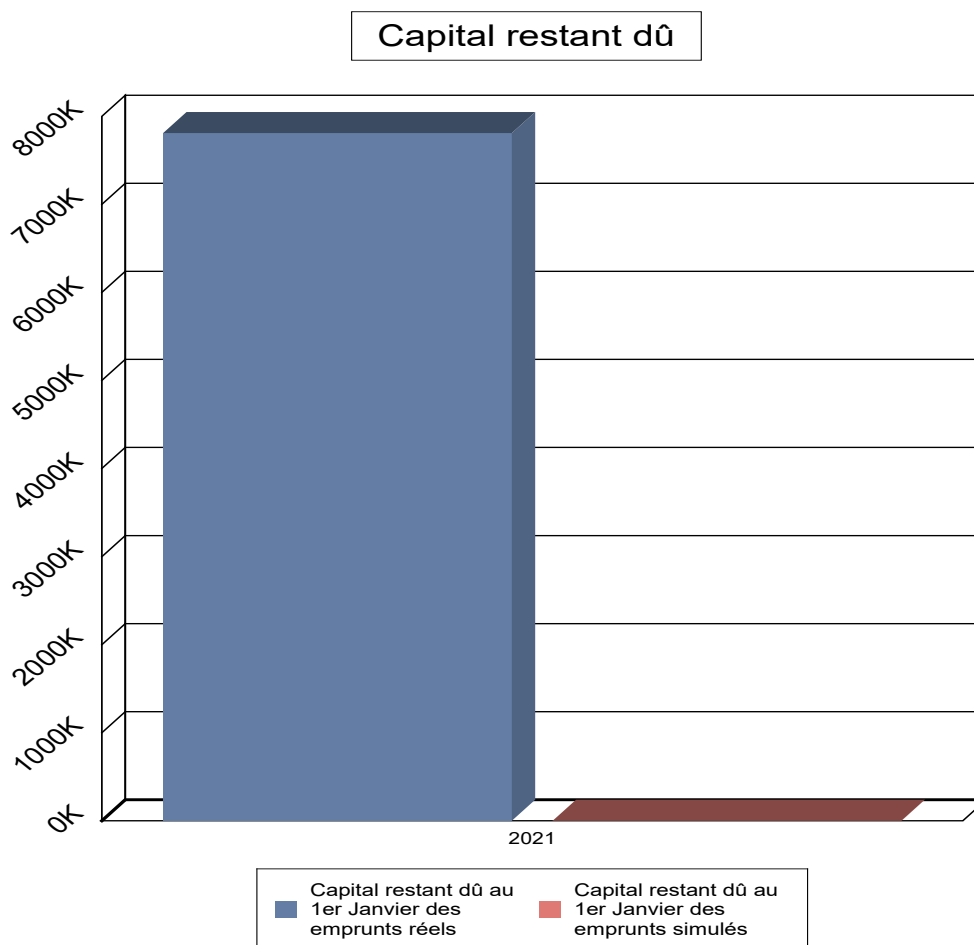
**Remboursement du REMERE

La dette est constituée de 12 emprunts :

- 1 taux variable
- 10 taux fixe
- 1 emprunt in fine (435 000 € à solder en janvier 2022 – concernant le réméré)
-

Taux d'intérêt moyen : 2.42 %





D. PROJECTION SUR LA FIN DE L'EXERCICE 2020

Compte tenu de la situation économique due à la crise sanitaire actuelle, il est cette année, plus que difficile de réaliser une projection sur l'année 2021.

Concernant la section de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 5 787 071 € en 2020 (intérêts des emprunts et charges rattachées inclus) et il est prévu au budget 2021 de faire en sorte d'optimiser encore plus nos dépenses réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement étaient de 6 205 272 € en 2020 et le montant est estimé pour 2021 à 6 164 000 €.

Il faut s'attendre, malgré tout, à une importante détérioration de l'autofinancement destiné aux investissements dans les années à venir. C'est pourquoi, les subventionnements de l'Etat, de la Région, du Département doivent être optimales et surtout ne pas subir de modifications en cours de route.

Le soutien aux collectivités doit se traduire dans les faits ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

E. CONCLUSIONS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Malgré une diminution constante des recettes de fonctionnement au travers de la DGF depuis 2014 (avec au total une baisse des recettes à hauteur de 2 637 514 €), du FPIC (nous avons perçu en 2018 : 427 253 € et en 2021 ce sera 0 €), de la disparition totale de la dotation de solidarité communautaire (nous avons perçu 446 381 € en 2015 et 0 € depuis 2018), nous avons réussi à clôturer 2020 avec un excédent de fonctionnement et un excédent d'investissement.

Pour mémoire, en 2015 la seule addition de ces 3 recettes représentait 24% des recettes de fonctionnement totale pour un montant de 1 403 254 €. En 2020, ces recettes ne représentaient plus que 11% des recettes de fonctionnement pour un montant total de 685 440 €.

Parallèlement, les dépenses qui avaient augmenté plus rapidement en début de période ont été contenues. Les efforts de gestion ont permis d'influer sur la trajectoire de nos finances, ayant eu pour effet d'arriver à ce résultat en fin de période. Cela démontre une nouvelle fois que la rigueur de gestion doit rester le maître mot afin de maîtriser en permanence l'évolution de la section de fonctionnement, qui détermine les marges de manœuvre de la collectivité.

L'impact de la crise sanitaire sur nos finances sur l'exercice 2020 s'est élevé à 468 639 € (pertes de recettes, dépenses sanitaires, maintien des salaires sans une quelconque aide de l'Etat comme ça l'a été dans le secteur privé etc...). Elle aura aussi un impact sur 2021 puisque la pandémie n'est pas éradiquée, ce qui nous amène à être plus que jamais prudents. Il faut donc poursuivre l'effort sur les dépenses de fonctionnement pour préserver durablement les équilibres budgétaires, nous adapter sans cesse au contexte, et tenter de mettre en œuvre la politique d'investissement permettant de continuer à développer la ville.

3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021

1) Le budget de fonctionnement

a - Evolution des recettes de fonctionnement

Dans un contexte économique très incertain, les recettes sont estimées comme tous les ans avec beaucoup de prudence.

Section de fonctionnement – Recettes

	CA 2020	BP Estimation 2021
013 – Atténuations de charges	142 662	135 000
70 – Produits des services	410 136	545 424
73 – Impôts et taxes	4 268 048	4 157 343*
74 – Dotations, subventions et participations	1 289 927	1 216 540
75 – Autres produits de gestion courante	86 888	101 760
76 – Produits financiers	6	6
77 – Produits exceptionnels	7 605	8 000
TOTAL	6 205 272	6 164 073

*FPIC estimé à 0.00, dans l'attente de la décision de la CCPMF

Les produits des services et de tarification :

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public, des loyers perçus dans le cadre des baux existants, mais également de la facturation de certains services proposés aux Pathusiens notamment la cantine, les centres de loisirs...

L'ensemble des inscriptions de crédits au titre de cet exercice sont estimés en fonction de notre prévision de réalisation pour 2021.

Les dotations :

Dotations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*
DGF	843 026	738 706	620 193	565 914	585 171	571 943	572 491	0
% d'évolution		-12.37%	-16.04%	-8.75%	+3.40%	-2.26%	+0.09%	0
DSR	125 273	84 522	88 985	222 630	245 694	251 979	276 893	0
% d'évolution		-32.53%	+5.28%	+150.19 %	+10.36%	+2.55%	+9.89%	0
DNP	273 902	186 190	167 571	215 282	218 084	196 277	194 987	0
% d'évolution		-32.02%	-10.00%	+28.47%	+1.30	-10%	-0.65%	0

*Montant des dotations non connu au moment de l'établissement du ROB

Afin de mesurer pleinement la contribution de notre collectivité aux efforts nationaux de réduction ou de maîtrise des finances publiques, il est indiqué ci-après l'évolution des dotations perçues depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 337 678	5 847 373	7 251 619	6 692 606	6 506 605	6 389 386	6 164 073
Produits des services (chap. 70)	672 294	390 540	575 728	603 130	534 078	430 942	545 424
73111+FNGIR	2 499 491	2 506 382	2 608 770	2 596 143	2 668 656	2 749 928	2 750 000
FPIC 7325/73223	0.00	113 268	390 899	427 253	239 342	119 671	0
TCFE/7351	157 904	103 856	175 493	221 796	183 149	130 000	115 000
Attr. Comp.	320 775	320 775	320 775	320 775	320 775	320 775	320 775
FSRIDF/73222	218 167	242 963	662 583	684 154	646 687	645 908	645 908
Taxe Addit./7381	205 740	219 724	381 707	238 872	353 885	319 550	320 000
Dotations et participations (chap. 74)	1 467 876	1 397 538	1 450 085	1 353 860	1 255 239	1 289 927	1 216 540

La fiscalité :

En ce qui concerne la fiscalité directe locale, la commune dispose du seul pouvoir du taux. Le budget 2021 sera construit en maintenant les taux à leurs niveaux actuels respectifs, sans augmentation et ce depuis 2008.

Les taux 2021 seront :

- Taxe d'habitation (TH) : 26.44 % TAUX GELÉ
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 22.43 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 61.20 %

BASES NETTES D'IMPOSITION

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021*
Bases TH	6 075 000	6 224 000	6 326 000	6 531 000	
Bases FB	3 975 000	4 060 000	4 170 000	4 245 000	
Bases FNB	82 700	85 200	89 900	90 600	

*Dans l'attente de l'état n° 1259

b - Evolution des dépenses de fonctionnement

Depuis le vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques, toutes les communes de plus de 3.500 habitants, doivent mentionner leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et les budgets annexes. Ainsi, se trouvent dans le tableau ci-après les éléments correspondants :

Section de fonctionnement - Dépenses

	CA 2020	BP Estimation 2021
011 – Charges à caractère général	1 598 443	1 600 000
012 – Charges de personnel	3 390 275	3 300 000
014 – Atténuations de produits	152 634	152 634
042 - Immobilisations	466 409	466 409*
65 – Autres charges de gestion courante	441 461	370 469
66 – Charges financières	197 900	183 602
67 – Charges exceptionnelles	6 358	0
TOTAL	6 253 480	6 073 114

* Montant des immobilisations en attente

Charges à caractère général : Diminution de 2.88% par rapport à 2020

2) Le budget d'investissement

Section d'investissement - Dépenses

	2020	Estimation 2021 avec terrain synthétique	Estimation 2021 sans terrain synthétique
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	431 431	1 180 000	480 000
Chapitre 23 - Immobilisation en cours	302 961	0	0
Chapitre 16 - Emprunts	412 786	436 947	436 947
RAR	36 719	36 719	36 719
TOTAL	1 183 897	1 653 666	953 666

Section d'investissement - Recettes

	2020	Estimation 2021 avec terrain synthétique	Estimation 2021 sans terrain synthétique
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	298 496	140 000	140 000
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	282 140	500 000	0
Chapitre 024 – Produits de cessions	0	30 000	30 000
Chapitre 040 - Immobilisations		466 409	466 409*
RAR	0	0	0
TOTAL	580 636	1 136 409	636 409

*Montant des immobilisations en attente

4 – LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021-2026

A. HYPOTHÈSES ET PARAMÈTRES RETENUS

Compte tenu de la période de début de mandat, nous avons élaboré une prospective budgétaire 2021-2025, assortie d'un Programme Pluriannuel d'Investissement prévisionnel afin de définir notre politique financière et les orientations qui doivent la guider.

Ce schéma vise donc à mesurer la capacité de la ville à mener à bien ses projets à politique fiscale inchangée et à tendance d'évolution des recettes et des dépenses reconduites mais en tenant compte des évolutions probables du contexte national des finances publiques et de la situation de crise actuelle. La viabilité du scénario prospectif envisagé repose sur trois exigences :

- Un taux d'épargne brute suffisant
- L'obtention des subventions demandées
- Le développement de la Zone d'Activités (les permis de construire seront déposés en 2021)

Les principales hypothèses sous-tendant cette prospective sont :

- Une forte pression sur les finances publiques liée au contexte, donc sans perspective d'augmentation significative des dotations de l'État,
- Une inflation très minime sur la période (2021-2025) soit + 0,5 % en 2021, + 0,9 % en 2022, + 1,5 % en 2023, + 1,5 % en 2024 et + 1,8 % en 2025,
- Un impact du COVID-19 non négligeable sur notre autofinancement net en 1ère année de prospective,
- Une stabilité des Dotations de l'État sur la période et des autres produits de fiscalité (taxe sur l'électricité, sur les droits de mutation, etc...),
- Des produits de l'intercommunalité stables à périmètre actuel,
- Des dépenses de gestion courante prenant en compte un surcoût lié au COVID-19,
- La maîtrise des charges de personnel qui sont en légère diminution entre 2019 et 2020 et qui sur 2021 devraient suivre cette tendance.

B. LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2021 / 2026

- Réalisation d'un terrain de football synthétique
- Construction d'un ALSH maternel et agrandissement de l'ALSH
- Rénovation et réaménagement du complexe sportif René Pluinage
- Construction d'un second gymnase

Le financement est essentiellement prévu grâce à la Taxe d'Aménagement à venir sur la zone d'activités ainsi que des revenus fonciers qui en découleront, des diverses subventions attendues et de notre autofinancement. Concernant les subventions il est évident que si l'Etat, la région et tous les autres pourvoyeurs de dotations possibles devenaient défaillants, La collectivité tiendra ses promesses mais les investissements s'en trouveront décalés dans le temps.

Le conseil municipal à l'unanimité par 26 voix POUR prend acte de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

**Point n°3 : PRESENTATION ET DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE EXERCICE 2021 : CENTRE MEDICAL DES SOURCES**

Centre Médical des Sources – budget annexe
Analyse rétrospective de l'année 2020

1. Présentation globale de l'exécution budgétaire de l'année 2020

EXECUTION DU BUDGET 2020 AU 31/12/2020 (dans l'attente des CDG et CA)

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATION DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	38 536,86	46 667,90
	Section d'investissement	39 128,87	0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2019	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	37 474,70
	Report en section d'investissement (001)	0,00	183 620,52
		=	=
TOTAL		77 665,73	267 763,12

RESTE À RÉALISER À REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	21 091,60	0,00
	TOTAL des restes à réaliser	21 091,60	0,00

RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	38 536,86	84 142,60
	Section d'investissement	60 220,47	183 620,52
	TOTAL CUMULÉ	98 757,33	267 763,12

Evolution du budget de 2017 à 2020 en se basant sur les recettes :

	Budgets (base recettes)			
	2017	2018	2019	2020
Montants en euros	52 367.73 €	360 743.56 €	261 416.75 €	267 763.12 €

2. Bilan de la section de fonctionnement

Evolution des dépenses et recettes de 2017 à 2020

En €	2017	2018	2019	2020
Dépenses	34 808	33 294	39 665	38 537
Recettes	43 922	*162 109	51 064	46 667

*Récupération de la TVA des investissements de l'aménagement du centre médical

Evolution des dépenses de 2017 à 2020 – détails

En €	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	30 040	19 536	18 914	32 833
Charges de personnel	0	0	0	0
Atténuation de produits	0	0	0	0
Charges de gestion courante	0	9 000	16 000	1
Charges financières	4 768	4 758	4 751	5 703
TOTAL	34 808	33 294	39 665	38 537

Evolution des recettes de 2017 à 2020

Chapitre n°70 (produits de service – avance des charges des fluides) Chapitre 75 (autres produits – location des cellules)					
		2017	2018	2019	2020
Recettes		43 922	50 912	51 064	46 667

3. Bilan de la section d'investissement

En €	2017	2018	2019	2020
	CA	CA	CA	CA
Dépenses investissement (Hors RAR et chapitre 16)	98 269	6 555	0	14 000
RAR	0	0	0	21 092
Recettes d'investissement (Hors RAR)	**166 099	**111 197	0	0
RAR	0	0	0	0
Chapitre n° 16	*10 492	0	0	25 129

*dépôt de garantie des cellules

** Régularisation trésorerie transfert budget principal vers budget annexe récupération TVA

Encours de la dette années 2017 à 2022

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité	4 768.45	4 758.22	4 751.47	29 049.03	40 320.26**	43 672.12
Intérêts (66111)	4 768.45	4 758.22	4 751.47	4 631.10	5 843.36	5 896.77
Capital (1641)	0.00	0.00	0.00	24 417.93	34 226.90	37 775.35
Capital restant dû*	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	636 077.31	598 609.92

*capital restant dû au 1^{er} janvier de l'année en cours

** nouvel emprunt au 01/03/2021 pour l'extension du centre médical :
270 000 € / 20 ans / taux 0.65 %

La dette est constituée de 2 emprunts à taux fixe

Durée résiduelle moyenne : 17.5 ans

Taux d'intérêt moyen : 0.945 %

L'Épargne Brute et l'Épargne Nette :

Epargne en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Epargne Brute	9 114	26 731	11 399	8 131
Epargne de gestion	13 882	31 489	16 167	13 834
Epargne nette	9 114	26 731	11 399	-16 998

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

Les grandes orientations budgétaires de l'exercice 2020 / 2026

L'agrandissement du pôle médical par l'aménagement de cellules supplémentaires.

1) Le budget de fonctionnement

A - Evolution des recettes de fonctionnement

Section de fonctionnement - Recettes

	CA 2020	BP Estimation 2021
013 – Atténuations de charges	0	0
70 – Produits des services	2 020	2 280
73 – Impôts et taxes	0	0
74 – Dotations, subventions et participations	0	0
75 – Autres produits de gestion courante	44 647	60 972
76 – Produits financiers	0	0
77 – Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	46 667	63 252

B - Evolution des dépenses de fonctionnement

Depuis le vote de la Loi de Programmation des Finances Publiques, toutes les communes de plus de 3.500 habitants, doivent mentionner leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et les budgets annexes. Ainsi, se trouvent dans le tableau ci-après les éléments correspondants :

Section de fonctionnement – Dépenses

	CA 2020	BP Estimation 2021
011 – Charges à caractère général	*32 833	45 027
012 – Charges de personnel	0	0
014 – Atténuations de produits	0	0
023 – Virement à la section d'investissement	0	35 000
65 – Autres charges de gestion courante	1	23 000
66 – Charges financières	5 703	5 831
68 (042) Amortissements	0	0
TOTAL	38 537	108 858

*Prise en charge frais de syndic + taxes foncières

2) **Le budget d'investissement**

Section d'investissement - Dépenses

	2020	Estimation 2021
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	14 000	420 459
Chapitre 23 – Immobilisation en cours	0	0
Chapitre 16 – Emprunts	25 129	35 330
RAR	21 092	0
TOTAL	60 221	455 789

Section d'investissement - Recettes

	2020	Estimation 2021
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers	0	0
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	0	0
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	0	35 000
Chapitre 16 – Emprunts et dettes	0	276 297
Chapitre 040 - Amortissements	0	0
TOTAL	0	311 297

Le conseil municipal à l'unanimité par 26 voix POUR prend acte de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

Point n°4 : RETRAIT DE LA COMMUNE DE GESVRES LE CHAPITRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES LYCEES DU CANTON DE DAMMARTIN-EN-GOELE

Par courrier en date du 26 novembre 2020, la commune de Gesvres le Chapitre a demandé son retrait du syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële car depuis plusieurs années aucun élève de la commune ne fréquente les lycées du canton.

Selon les statuts, en cas de sortie d'une commune, les autres communes appartenant à ce syndicat doivent se prononcer sur la demande de retrait de celle-ci.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter le retrait de la commune de Gesvres le Chapitre du syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°5 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES DESTINEES A ABRITER LES INSTALLATIONS D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, la société SEINE-ET-MARNE THD a déposé quatre armoires de rue sur différentes parcelles de la commune :

- Angle de la rue du Plessis et de la rue de Lagny
- Rue de Noëfort
- Rue des Petits Ormes
- Face au 6 rue du Capitaine Leuridan

A cet effet, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communication électronique et définissant les conditions d'exploitation.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°6 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS, ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ETUDES SURVEILLEES

Par délibération en date du 11 avril 2019, il a été apporté des modifications au règlement intérieur pour l'ensemble des services périscolaires.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter des modifications à ce règlement qui seront applicables à la prochaine rentrée scolaire.

La délibération est adoptée par 25 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme MOINE).

Point n°7 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DU CENTRE CULTUREL DES BRUMIERS A L'ASSOCIATION DE DANSE « TRANSCEN'DANSE ».

L'association de danse « Transcen'danse » située à Dammartin-en-Goële nous a sollicité afin de pouvoir utiliser la salle polyvalente du CCB, le week-end du 13 et 14 février 2021 pour des répétitions à la préparation au concours régional organisé par la Confédération Nationale de Danse Paris Ile de France les 13 et 14 mars 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle polyvalente du CCB et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°8 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DU CENTRE CULTUREL DES BRUMIERS A LA CONFEDERATION NATIONALE DE DANSE DE PARIS ILE DE FRANCE

La Présidente de la Confédération Nationale de Danse de Paris Ile de France a sollicité la collectivité afin de pouvoir utiliser les locaux du CCB et notamment la salle de spectacle pour l'organisation d'un concours de danse régional les 13 et 14 mars 2021.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la convention de mise à disposition à titre onéreux des salles du CCB et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°9 : REFUS DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le transfert de cette compétence est obligatoire depuis le 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de s'opposer à la prise de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme tenant lieu de PLU à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°10 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE

La décision de l'armement de la police municipale relève de la compétence de Monsieur le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite armer sa police municipale avec des armes de catégorie B1 (2 pistolets semi-automatiques 9 mm) et propose ainsi que le conseil municipal donne son avis sur cette volonté d'armement.

Il faut savoir que la demande d'armement d'une police municipale répond à des critères bien précis, et que les agents doivent être agréés et assermentés.

L'autorisation de détention et de port d'arme ne peut être délivrée que si une convention de coordination a été conclue entre le maire de la commune et le préfet après avis du procureur de la République, ce qui est le cas pour notre commune et elle a pour but, comme son nom l'indique, de coordonner les actions des forces de sécurité (État et collectivités territoriales) présentes sur un même territoire.

De plus, Monsieur le Maire doit faire une demande d'autorisation de port d'armes au Préfet du département au nom de la commune et pour chaque agent de police municipale qu'il souhaite armer.

Enfin, les autorisations de port d'une arme de catégorie B ne peuvent être délivrées qu'aux agents ayant suivi avec succès une formation préalable obligatoire à l'armement attestée par le CNFPT.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 26 voix POUR.

Point n°11 : COMPTE RENDU DE DELEGATIONS

Décision n°D20-034 du 09/12/2020 portant abrogation de la décision n°D14-015 du 29 septembre 2014 instituant une régie de recettes « droits d'adhésion à la bibliothèque municipale » et de la décision n°D15-007 du 16 avril 2015 la modifiant.

Décision n°D20-035 du 09/12/2020 portant abrogation de la décision n°D15-008 du 20 avril 2015 instituant une régie de recettes « emplacements publicitaires ».

Décision n°D20-036 du 09/12/2020 portant abrogation de la décision n°D10-032 du 9 juillet 2010 instituant la régie de recettes « affaires courantes ».

Décision n°D20-037 du 16/12/2020 portant la modification de la décision N°D19-022 du 1er août 2019 modifiant la décision N°D13-025 du 08 juillet 2013 instituant une régie de recettes "droits de place des forains".

Décision n°20-038 du 17/12/2020 portant signature d'un avenant n° 2 au marché ayant pour objet la location d'écrans interactifs pour les écoles et la pose de câbles Ethernet dans les écoles, pour un montant supplémentaire de 208.00 € HT / mois.

Décision n°D21-001 du 07/01/2021 portant signature du marché de travaux d'extension du centre médical "les sources" pour l'aménagement d'un local de kinésithérapie dans le bâtiment existant, pour un montant total de 324 608.50 HT.

Décision n°D21-002 du 27/01/2021 portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Gymnase pour un montant de 3 090 000 € HT (Montant prévisionnel).

Décision n°D21-003 du 27/01/2021 portant signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'ALSH pour un montant prévisionnel de 2 050 000 € HT.

Décision n°D21-004 du 18/02/2021 portant acceptation d'une indemnité d'assurance suite aux dommages causés à un candélabre d'éclairage public par la tempête du 27 décembre 2020 pour un montant de 1343.10 € TTC.

Décision n°D21-005 du 24/02/2021 portant signature d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Ile-De-France pour les travaux d'extension du centre médical des Sources pour un montant de 270 000.00 €.

Point n°12 : QUESTIONS DIVERSES

Questions du groupe « Alliance Pathusienne ».

1. Depuis votre réélection, vous n'utilisez plus la Renault Clio de la Mairie qui vous était allouée mais une Peugeot 3008. La Clio semble servir au responsable des services techniques. Ce véhicule a-t-il été acheté ou loué par la commune ? si oui, à quel prix ou sous quelles modalités ?

Monsieur PINTURIER répond qu'il s'agit d'un véhicule de location hybride. Afin de réduire les coûts, les véhicules sont gardés dans le parc automobile et utilisés par les agents de la collectivité.

2. Dans quelle zone du PLU prévoyez-vous d'autoriser l'accueil des terres inertes sur la commune ? et quel sera le type d'installation ainsi que sa superficie ?

Monsieur PINTURIER répond qu'il est dans l'incapacité de répondre aujourd'hui car le PLU n'est pas encore arrêté. Il n'y a pas de projet déposé officiellement. Nous avons défendu le dossier devant la CDPNAF.

Clôture de la séance 22h31.

Saint-Pathus, le 18 mars 2021

**Le Maire,
Jean-Benoît PINTURIER**